

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### **Service de la Gestion et de la Planification Immobilière** **Direction de la Gestion des projets immobiliers**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

- Catégorie :** Travaux de construction
- Appel d'offres :** **IMM-15648**
- Descriptif :** **Complexe sportif Claude-Robillard (0095) : Rénovation du Gymnase double**
- Date d'ouverture :** **Le mardi 21 février 2023.**
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission
- Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **lundi 16 janvier 2023.**
- Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :
- Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le **lundi 23 janvier 2023 à 13h30**, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca).
- Les visites auront lieu : **le mardi 24 et le mercredi 25 janvier 2023, 8h15, 9h00, 9h45, 10h30, 11h15, 13h00, 13h45, 14h30 et 15h15.**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **lundi 16 janvier 2022**

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir  X  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non \_\_\_\_\_

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019